



**2022**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ**

**SMIRTOM**  
RÉGION DE L'AIGLE

Ce rapport retrace les principales activités/services de la gestion des déchets assurée par le SMIRTOM sur l'année 2022 à destination des usagers.

Le SMIRTOM a pour vocation de traiter les déchets ménagers et assimilés constitués des ordures ménagères collectées en porte-à-porte et des apports en déchèteries. Il organise également la collecte sélective qui vise à recueillir les emballages, le papier et le verre qui sont ensuite recyclés et valorisés.

Je tiens ici à saluer l'engagement des agents qui s'investissent chaque jour pour mener à bien ces missions.

À travers ces pages, il reflète le travail engagé dans les domaines des collectes, de gestion des déchetteries, sans oublier les différentes mesures d'optimisation, de prévention et de communication mises en place pour réduire nos déchets ménagers et assimilés. Grâce à ce travail, vous pourrez prendre connaissance des résultats obtenus sur l'année 2022, tant du point de vue performances environnementales que financières. Je vous invite donc à le lire attentivement.

### HABITANT ET ACTEUR

En 1883, le préfet Eugène Poubelle a rendu le ramassage des ordures obligatoire par les collectivités locales. Cette collecte des « poubelles » devenue aujourd'hui un geste normal et indispensable au plus près des citoyens est organisée sur notre territoire par le SMIRTOM de la Région de L'Aigle. Un règlement de collecte décrit les conditions d'exécution du service public de collecte des déchets.

Les habitants sont les premiers acteurs d'un cycle vertueux. Bien sûr, être vertueux consiste aussi à moins produire de déchets en travaillant avec les citoyens à un achat responsable (moins d'emballage), à éviter le gaspillage, à réparer et à réemployer ou à composter lorsque cela est possible. Pour les accompagner, le SMIRTOM a mis en place un ramassage régulier des Omr et des emballages ; des points d'apports volontaires d'emballages, de papier, de verre, et de textile, ainsi que 3 déchèteries. Le SMIRTOM assure également la dotation de composteurs individuels, et il valorise la nouvelle ressourcerie « Le RePAIR » permettant d'offrir une seconde vie aux objets.

L'optimisation de la destinée des déchets produits est une préoccupation concrète du quotidien.

L'exigence de l'élimination et du traitement de déchets produits ne doit pas masquer les efforts d'anticipation, de prévision et de programmation du SMIRTOM, pour inscrire son action dans ce cycle vertueux qui privilégie les notions de réemploi, de circuit court et d'économie circulaire. En effet, le SMIRTOM part du principe que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, c'est pourquoi il convient de relever le défi de la réduction des déchets à la source.

Cela se traduit par :

- Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Valoriser la ressource biodéchets par le compostage ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (intervention dans les cantines scolaires) ;
- Donner une seconde vie aux produits et objets en les dirigeant vers la ressourcerie.

**Les orientations en termes de gestion des déchets : prévention, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.**



Dominique NETZER  
Président du SMIRTOM  
Maire de Beaufai



EDITO

**Ce rapport d'activité 2022 est le dernier préparé par  
M. ROUSSEAU, directeur du SMIRTOM.**

En effet, celui-ci va nous quitter au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour rejoindre comme directeur des services une collectivité territoriale.

Je veux ici, lui exprimer ma profonde reconnaissance, et vous y associer, pour cette collaboration de 8 années, le remercier chaleureusement pour ses qualités humaines, professionnelles et sa contribution essentielle à la bonne marche de notre syndicat.

# SOMMAIRE

<b>FAITS MARQUANTS 2021</b>	<b>P. 4</b>
<b>LE SMIRTOM</b>	<b>P. 5</b>
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>P. 10</b>
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
La collecte sélective	P. 11
Le développement du tri sélectif	P. 12
La Ressourcerie	P. 13
Les déchèteries	P. 14
Indicateurs techniques à suivre	P. 16
<b>TRAITEMENT</b>	<b>P. 17</b>
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>P. 21</b>
Les dépenses	P. 21
L'investissement	P. 22
Les recettes	P. 23
Coûts à la tonne	P. 23
Coûts à l'habitant	P. 23
Indicateurs financiers de suivi	P. 24
<b>BILAN ET PERSPECTIVES</b>	<b>P. 25</b>
<b>NOTES</b>	<b>P. 27</b>
<b>L'ESSENTIEL 2021</b>	<b>P. 28</b>

## GLOSSAIRE

**OMr** ► Ordures ménagères résiduelles

**DMS** ► Déchets ménagers spéciaux

**DEEE ou D3E** ► Déchets des équipements électrique-électronique

**DIB** ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des communes membres. Ce rapport est également à destination du public.



## Construction de la Ressourcerie

L'année 2022 a été l'année du suivi de la construction du bâtiment à usage de recyclerie. Commencée le 10 Mai 2022, la construction a pris fin le 15 Janvier 2023.

Le chantier a été bien suivi par le maître d'œuvre, et les entreprises ont été toutes très sérieuses. Les délais ont été tenus et l'enveloppe budgétaire bien respectée. En effet, le budget initial du projet approchait les 3 millions d'euros H.T.. L'enveloppe retenue juste après l'attribution des lots travaux était de 2.416 millions d'euros. A la fin du chantier, l'investissement total s'élève finalement à 2.3 millions d'euros H.T..

La remise des clés à l'exploitant (AAES) s'est déroulée le 15 février 2023. Rappelons que l'activité avait déjà démarré dans une boutique vitrine de 50 m<sup>2</sup> en centre ville (voir bilan en page 13). Il s'agit maintenant de passer à l'exploitation d'une boutique de 600 m<sup>2</sup>.

## Janvier 2022

### Livraison de 4 nouveaux caissons pour les déchèteries

En 2022, le programme de renouvellement du parc matériel s'est poursuivi. 4 nouveaux caissons de déchèteries sont venus remplacer des caissons usés après plus de 20 ans de service ! Il faudra poursuivre le renouvellement du parc dans les prochaines années.

## Juillet 2022

### Livraison de 9 conteneurs de tri renouvelés

De la même façon, il fallait prévoir le renouvellement d'une partie de notre parc de conteneurs de tri. Nous avons reçu en 2022, neuf conteneurs « renouvelés ». Nous souhaitons pouvoir tester la qualité de ces conteneurs de seconde vie, avant d'envisager une commande plus conséquente sur 2023. Nous allons finalement opter pour des conteneurs neufs.

## Octobre 2022

### Livraison d'un nouveau véhicule PIAGGIO

Toujours dans une logique de fiabilisation de la disponibilité de nos matériels, nous avons investi en 2022 dans un troisième véhicule de petite taille de marque PIAGGIO. Ce nouveau véhicule est un peu plus grand que le précédent modèle, mais il reste néanmoins très manœuvrable dans les rues étroites.



## Printemps et Automne 2022

### Extension des collectes en sacs translucides

En 2022, nous avons étendu les collectes en sacs translucides à 3 nouvelles tournées de collecte complètes.

Au Printemps, les communes de Auguaise, Brethel, Les Aspres, Ecorcei, Moulins-la-Marche, Les Genettes, Bonnefoi, La Ferrière-au-Doyen ; Et à l'automne, les communes de Saint-Martin-d'Ecublei et de Saint-Sulpice-sur-Risle ont été concernées.

Fin 2022, nous approchons les 20 000 habitants concernés par ces collectes, sur les 28 000 de notre territoire.

L'extension va se poursuivre en 2023, et prendre fin, avec les trois dernières tournées de collecte. Celles-ci concernent la Ville de L'Aigle.





# LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

## ► Périmètre 2022 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





**21** services hebdomadaires de collecte d'octobre à mai et **29** services hebdomadaires de collecte de juin à septembre, **362** jours d'ouverture de la déchetterie de L'Aigle, **5538** heures d'ouverture cumulées des déchèteries.



**7** Bennes à Ordures Ménagères, **2** Véhicules légers de collecte, **2** camions de transports des déchets, **1** camion à bras de levage, **1** pelle sur pneus, **1** engin télescopique, **1** chariot élévateur, **3** véhicules légers.



**3** déchetteries, **1** quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages, **1** plateforme de compostage.



**34** ETP, dont **27** titulaires ou contractuels permanents, **2** ETP contractuels, et les remplaçants (**5.3** ETP).

## ► Indicateurs Ressources Humaines

### ► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets. Après une reprise timide en 2021, en lien avec la fin de l'épidémie de COVID, les formations ont pu reprendre. Cela représente 35 jours de formation.

### ► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2020		2021		2022	
<b>Jours Maladie ordinaire</b>	407	7 agents	312	7 agents	258	9 agents
<b>Jours Maternité</b>	-	-	102	1 agent	23	1 agent
<b>Jours Longue Maladie</b>	-	-	640	2 agents	730	2 agents
<b>Jours accidents de Service</b>	40	2 agents	66	2 agents	296	2 agents
<b>Jours absence COVID</b>	-	-	44	6 agents	26	3 agents
<b>Total</b>	<b>447 jours</b>		<b>1164 jours</b>		<b>1284 jours</b>	
<b>Taux d'absentéisme</b>	4,03%		11,78%		11,59%	

Cette année le taux d'absentéisme est stable mais encore élevé, tiré par les absences prolongées de deux agents en longue maladie. Si l'on exclut les 730 Jours concernés du calcul ainsi que les jours maternité, le taux d'absentéisme revient à une valeur de 5%, ce qui reste une valeur correcte.

## ► Les différentes collectes :

### ► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs. Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

### ► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 320 habitants environ. Fin 2022, 35 communes sont concernées par des collectes des emballages ménagers en porte à porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours. L'année 2023 sera consacrée au déploiement de ces modalités de collecte sur la Ville de L'Aigle. L'ensemble du territoire sera alors concerné.

### ► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

## ► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

### Tous les lundi et vendredi

#### L'Aigle ville et hameaux de :

La Mousse

Le Paradis-Mérouvel

La Guinguette

La Côte Douce

Le Chaillouet  
(Rue De Chennebrun)

Le Bois Robert

La Hurlière

La Bellière

Le Petit Chapely

La Métairie

La Croix Lamirault

La Galerie

La Garenne

La Mal Bâtie

Les Haies-La Mérillière.

### Le Mardi

#### L'Aigle, hameaux de :

Chemin de Saint Pair

### Tous les mercredi

#### L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

### Le Mercredi

#### L'Aigle, hameaux de :

Frévent - Le Tertre

### Le Vendredi

#### L'Aigle, hameaux de :

La Roseraie

La Frémondrière

Les Caillottes ZI

La Bouverie

Le Halboudet

Les Ruaux

Le Parc

Avenue de St Evroult

Le Feugeret,

La Bruyère

La Groudière

### Tous les lundi

#### L'Aigle, hameaux de :

Les Gérards

Les Vautieux

Bois Normand

Le Hamel

Le Petit Courdemanche

Le grand Courdemanche

La Tuilerie Besnard

Le Pont

La Girardière

Le Châtelet

La Grellière

La Caillerie

Le Chaillouet (Route d'Écorcei)

La Herpinière.

## ► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

<b>Aube</b>	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
<b>Auguaise</b>	mercredi
<b>Beaufai</b>	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
<b>Bonnefoi</b>	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
<b>Bonsmoulins</b>	vendredi
<b>Brethel</b>	mercredi
<b>Chandai</b>	mardi
<b>Crulai</b>	mercredi
Fretvent	mardi
Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
<b>Ecorcei</b>	mercredi
<b>La Chapelle Viel</b>	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
<b>Fay</b>	vendredi
<b>La Ferrière au Doyen</b>	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnaire ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
<b>Anceins</b>	lundi
<b>Bocquencé</b>	lundi

<b>Couvains</b>	mardi
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtellets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	lundi
<b>La Ferté Fresnel</b>	vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
<b>Gauville</b>	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
<b>Glos la Ferrière</b>	lundi
Les Aulnais / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
<b>Heugon</b>	vendredi
<b>Monnai</b>	vendredi
<b>St. Nicolas des Laitiers</b>	vendredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
<b>Villers en Ouche</b>	vendredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
<b>La Gonfrrière</b>	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
<b>Mahéru</b>	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi
<b>Le Ménil Bérard</b>	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
<b>Les Aspres</b>	mercredi
<b>Les Genettes</b>	jeudi
<b>Moulins la Marche</b>	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi
<b>Rai</b>	mardi



Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
<b>St. Evroult ND du Bois</b>	jeudi
Les Houlettes	mardi
<b>St. Hilaire sur Rille</b>	jeudi
<b>St. Ouen sur Iton</b>	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillière ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trêfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
<b>St. Sulpice sur Risle</b>	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
La Sapaie	jeudi
<b>St. Symphorien des Bruyères</b>	jeudi
La Cour Claude	mardi
<b>St. Martin d'écublei</b>	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
<b>St. Michel Tuboeuf</b>	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
<b>St. Nicolas de Sommaire</b>	mardi
La campagne du Parc	lundi
<b>Touquettes</b>	lundi

Le Pont Oeuvre	jeudi
<b>Vitrai</b>	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi
<b>Irai</b>	mercredi
La Bonnerie ; Les Bruyères de Nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La detourbe ; Les étangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noës du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	mardi

## ► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

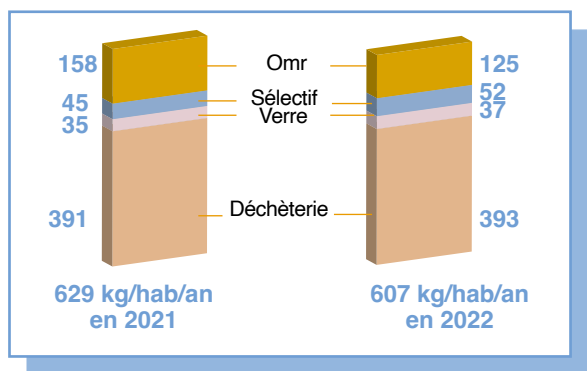
<b>St. Aquilin de Corbion</b>	vendredi
<b>St. Martin des Pézerits</b>	vendredi
Fourchambault	jeudi

## ► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

<b>Beaulieu</b>	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
<b>Charencey</b>	
<b>Moussonvilliers</b>	mercredi
<b>Normandel</b>	mardi
<b>St. Maurice les Charencey</b>	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
<b>Tourouvre-au-Perche</b>	
<b>Bresolettes</b>	mardi
<b>La Poterie au Perche</b>	mardi
<b>Randonnai</b>	mardi

# INDICATEURS TECHNIQUES

	2021	2022	Evolution 2021-2022	
Population OM et déchèteries	27946 hab	27765 hab	-0,6 %	-181 hab
Population Tri sélectif	27030 hab	26849 hab	-0,7 %	-181 hab
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>4 402 t</b>	<b>3 475 t</b>	<b>-21,10 %</b>	<b>- 927 t</b>
Emballages	772 t	910 t	17,90 %	138 t
Papiers	453 t	479 t	5,70 %	26 t
dont quantités recyclées	926 t	1 114 t	20,30 %	188 t
Verre	942 t	990 t	5,10 %	48 t
<b>SOUS-TOTAL Ordures Ménagères</b>	<b>6 569 t</b>	<b>5 854 t</b>	<b>-10,90 %</b>	<b>-715 t</b>
Déchets ménagers assimilés (pros)	533 t	539 t	1,20 %	6 t
Déchèteries	10 934 t	10 916 t	-0,20 %	-18 t
<b>TOTAL</b>	<b>17 504 t</b>	<b>16 771 t</b>	<b>-4,20 %</b>	<b>-733 t</b>



Les tonnages totaux sont cette année en forte baisse, 16 771 tonnes, -4.2% par rapport à 2021. Ils restent cependant supérieurs à ceux de 2020. Dans le détail, les quantités de déchets en déchèteries sont restées stables, bien que l'évolution des tonnages soit très différente selon les flux (voir détails en page 15). Par contre, la baisse est spectaculaire sur les ordures ménagères résiduelles -21.1%, alors que les emballages recyclables sont encore en forte hausse (+17.9% !), toujours grâce au déploiement de la collecte en sacs translucides.

En 2022, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 607 Kg. (629 en 2021).

La Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) fixait un objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir était une production de moins de 578 kg par an et par habitant pour l'année 2020. Nous y étions quasiment ! La loi AGEC, de 2020, fixe maintenant un objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030. Le nouvel objectif est donc fixé à 546 kg par an et par habitant. De nombreuses pistes pourront nous amener à atteindre cet objectif : la Ressourcerie et le compostage à domicile des biodéchets en particulier.

## ► Les ordures ménagères résiduelles

En 2022, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 20% ! Nous avons collecté 927 tonnes de moins qu'en 2021.

Cette baisse est spectaculaire et, même si l'extension des collectes en sacs translucides continue de faire ses preuves (ces modalités de collecte concernent désormais 35 communes), il ne faut pas oublier de remettre ces chiffres en perspective. En effet, si l'on regarde l'évolution des tonnages éliminés en incinération (OMr + Déchets incinérables en déchèteries), la baisse est toujours réelle, mais moins forte. En 2022 nous avons fait incinérer 420 tonnes de moins qu'en 2021.

La baisse des tonnages d'OMr devrait se poursuivre sur 2023. En effet les trois derniers secteurs vont être concernés par les collectes en sacs translucides. Il s'agit des trois secteurs de la Ville de L'Aigle. Ils représentent près de 30% de la population que nous desservons.

De plus, en 2022, 121 composteurs ont été vendus. Or, ce sont les outils principaux pour la réduction de la production d'ordures ménagères. Ils permettent de détourner de la collecte, les déchets fermentescibles, qui sont les déchets les plus denses puisque composés majoritairement d'eau.

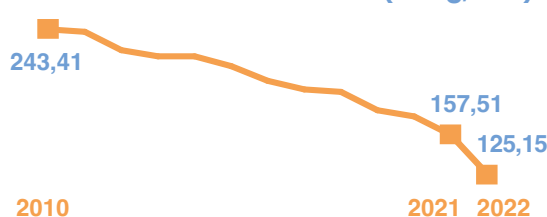
## ► Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2022, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 539 tonnes collectées.

Evolution de la Production Omr (en kg/hab)



## ► La collecte sélective

### ► Évolution des tonnages

		2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
papier	collecté	461,4	453,26	479,12	5,7%
	recyclé	461,4	453,26	479,12	5,7%
emballages	collecté	581,18	772,48	910,44	17,9%
	recyclé	414,192	472,58	634,64	34,3%
<b>sous total</b>	<b>collecté</b>	<b>1042,58</b>	<b>1225,74</b>	<b>1389,56</b>	<b>13,4%</b>
	recyclé	875,592	925,839	1113,76	20,3%
	refus	166,988	299,901	275,80%	-8,0%
	taux de refus	16,02 %	24,47 %	19,85 %	-18,9%
verre	collecté	906,14	941,84	989,94	5,1%
<b>Total</b>	<b>collecté</b>	<b>1 948,72</b>	<b>2167,58</b>	<b>2379,50</b>	<b>9,8%</b>

La collecte sélective a représenté cette année 2379.5 tonnes. Soit une hausse de près de 10% !

Les tonnages de papiers continuent leur progression (+5.7%), alors qu'ils sont en forte baisse au niveau national (-15%).

La hausse est beaucoup plus spectaculaire sur les tonnages d'emballages collectés. Elle frôle en effet les 18% ! Grâce à la mise en œuvre de la collecte en sacs translucides sur les secteurs concernés. Depuis 2019, nous avons doublé nos tonnages d'emballages collectés.

Les tonnages d'emballages effectivement recyclés sont eux encore en plus forte hausse (+34% !), grâce à une amélioration de la performance en centre de tri. Il faut en effet noter que nous avons changé de centre de tri en juillet 2022. Le nouveau centre de tri étant plus récent que celui du Mans, il est plus performant.

### ► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

	2021	2022	évolution 2021-2022	Moyenne ornaise (2020)
cartonnette	7,625	9,153	<b>20,0%</b>	
Briques alimentaires	0,791	1,237	<b>56,5%</b>	
Plastiques	6,102	9,302	<b>52,4%</b>	
Boîtes en acier	1,827	2,341	<b>28,1%</b>	
Boîtes en aluminium	0,165	0,501	<b>203,8%</b>	
<b>Sous total Emballages</b>	<b>16,510</b>	<b>22,535</b>	<b>36,5%</b>	
Journaux et papiers	17,742	17,845	<b>0,6%</b>	
<b>sous total recyclables secs</b>	<b>34,252</b>	<b>40,380</b>	<b>17,9 %</b>	<b>41</b>
Verre	34,844	36,871	<b>5,8%</b>	<b>37,9</b>
<b>Total</b>	<b>69,097</b>	<b>77,250</b>	<b>11,8%</b>	<b>78,9</b>

La performance sur le verre augmente à nouveau cette année, de plus de 2 kg par habitant. Mais avec 36.87 kg par habitant, nous sommes à nouveau sous la moyenne ornaise de 2020 (37.9kg/hab/an).

Pour ce qui est des recyclables secs (Emballages + Papiers), la hausse globale de la performance à l'habitant atteint les 6 kg par habitant, près de 18% de hausse !

Cette année enfin, avec 40.38 kg par habitant, nous nous approchons de la performance moyenne ornaise (41 kg). Il convient toutefois de rester prudent sur cette comparaison car les tonnages pris en compte peuvent différer d'une collectivité à une autre.

## ► Le développement du tri sélectif

### ► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2022 :

- le renouvellement ou la remise en état des conteneurs de tri ainsi que le nettoyage des dalles béton à haute pression, pour rendre les points tri plus attrayants ;
- l'extension de la collecte des déchets en sacs translucides blancs et jaunes :

Après avoir démontré l'intérêt de ces nouvelles modalités de collecte lors des années précédentes, le SMIRTOM a étendu ce système à plusieurs nouvelles tournées en 2022. Fin 2022, ces modalités de collecte concernent plus de 19 000 habitants de notre territoire.

Et les résultats sont toujours similaires aux résultats des précédentes tournées, à savoir : -60 % d'ordures ménagères résiduelles et +140 % concernant les tonnages d'emballages collectés.

Le déploiement de ce système touche à sa fin. En 2023, cette solution sera étendue à l'ensemble du territoire.

### ► La communication

La communication a repris doucement après les années passées, à cause des annulations ou contraintes liées au COVID-19. Les 4 jours de L'Aigle ont été annulés et les interventions en classe ont été limitées.

#### ► Interventions en milieu scolaire

En 2022, le service communication a assuré 74 animations devant 36 classes, appartenant à 12 écoles du territoire. Il y a également eu 4 visites de notre site de Saint-Ouen et 15 animations dans les centres de loisirs.

En 2022, le service communication a également déployé le compostage dans plusieurs sites gérés par la communauté de communes des Pays de L'Aigle : L'école Galleron, les écoles de Chandai, Gauville et La Ferté Fresnel, ainsi qu'à la crèche de la maison de la petite enfance.

Ces opérations nécessitent un accompagnement long du service communication puisqu'en plus des consignes de tri des déchets à composter, le service assure également des pesées des déchets détournés de la collecte des ordures ménagères. Pour ces établissements, ce sont donc des déchets en moins et un amendement gratuit pour les projets de jardinage.

#### ► Extension des collectes en sacs translucides : un accompagnement important.

Les modalités de collecte en sacs translucides blancs et jaunes ont concerné 3 tournées supplémentaires en 2022. Ce sont maintenant près de 20 000 habitants du territoire qui bénéficient de ces nouvelles modalités de collecte. Le service communication

a été mobilisé plusieurs mois pour aller expliquer les évolutions en porte à porte.

Pour que cette opération soit bien menée, de la préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer deux premiers rouleaux de sacs translucides (blancs et jaunes), la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Les ambassadeurs ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

- suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;
- pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

**Cette opération très concrète et très complète a été, à nouveau cette année, très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche mais aussi le personnel de collecte qui s'est bien adapté et qui a participé à la pleine réussite de l'opération. Sans oublier les habitants qui se sont vite appropriés ces nouvelles modalités.**

#### ► La journée Olympique et Paralympique 2022.

Le 23 juin, la Ville de L'Aigle, labellisée Terre de Jeux, nous a convié à la journée olympique et paralympique. Pour cet événement il a fallu trouver un angle de communication original pour coller au thème « Sport et Environnement ».

L'équipe a trouvé l'excellente idée du Vélo-smoothie ! Les utilisateurs devaient pédaler pour réaliser leur propre smoothie, réalisé à partir de fruits destinés à la poubelle, car trop murs ! Nous avons axé notre discours sur les paniers anti-gaspi proposés par de nombreux commerçants sur le territoire avec des fruits et légumes un peu abimés, et des produits à date de péremption courte.

La journée fût un véritable succès. Le stand n'a pas désempli !





### ► Visites de centres de traitement des déchets à destination des élus

Pour rendre concret une partie des multiples sujets liés aux déchets, le SMIRTOM a organisé une journée de visite de sites de traitement des déchets à destination des élus du comité syndical.

Ainsi, le 4 octobre 2022, nous nous sommes rendus sur le site de l'entreprise Galloo à Vernouillet (28), où nous avons pu voir toutes les étapes du démantèlement d'une partie de nos déchets électriques et électroniques. Les élus ont été impressionnés par les quantités de déchets à traiter et ont pu se rendre compte de la création d'emplois locaux liés à cette filière de recyclage.



Le reste de la journée a été consacré à la visite de l'incinérateur et du centre de tri de Guichainville (27). L'incinérateur utilise exactement la même technologie que l'incinérateur de Mainvilliers où sont traités tous nos déchets incinérés. La encore, le gigantisme des installations a impressionné, tout comme la multiplicité des capteurs et ordinateurs destinés à contrôler les différentes phases du procédé jusqu'à la dépollution des fumées de combustion. Lors de cette visite c'est la nécessité de réduire nos déchets à incinérer ou à enfouir qui s'est concrétisée.

La visite du centre de tri, par lequel sont triés tous nos emballages ménagers depuis juillet 2022, a été l'occasion pour les élus de se rendre compte des technologies utilisées pour séparer les différentes matières. Le rôle important du personnel a été souligné pour vérifier et affiner la qualité du tri opéré par les machines. Là encore, de nombreux emplois sont créés localement et ne sont pas délocalisables.

## ► La Ressourcerie

En ce début d'année 2023, le bâtiment neuf a été mis à disposition de l'Association Aide Emploi Service (AAES). La première journée d'ouverture du magasin de 600 m<sup>2</sup> a eu lieu le 27 Mai 2023. Cette journée a rencontré un franc succès, avec à la clef, plus de 1100 objets qui ont trouvé une seconde vie. Nous dresserons un bilan de l'année 2023 dans le rapport de l'année prochaine.

Les relations entre AAES et le SMIRTOM sont régies par une convention d'objectifs. Cette convention fixe des objectifs en terme de tonnages détournés de la destruction, d'emplois créés et d'heures d'ouverture de la boutique. Des réunions sont organisées chaque mois pour échanger sur les chiffres, surveiller leur évolution, et évoquer les évolutions possibles.

Sur l'année 2022, l'équipe d'AAES a ouvert une boutique-vitrine, rue de la Garenne, d'une surface de 50m<sup>2</sup>. Les résultats sont déjà très positifs. En effet, ce sont déjà plus de 13 tonnes de déchets qui ont été évitées, alors que les éléments les plus imposants (meubles, gros électroménagers) n'étaient pas encore pris en charge. Ces déchets ou objets ont été récupérés à plus de 80% sur la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton, le reste ayant été apporté



directement à la Ressourcerie par des habitants. Sur 2023, l'objectif est d'atteindre les 110 tonnes détournées !

Toujours sur 2022, cette activité a permis la création de 4.2 ETP en emploi d'insertion et d'un CDI pour l'encadrement. L'objectif pour 2023 est la création de 9 ETP en insertion et 2 CDI. Ces chiffres seront très vraisemblablement dépassés.

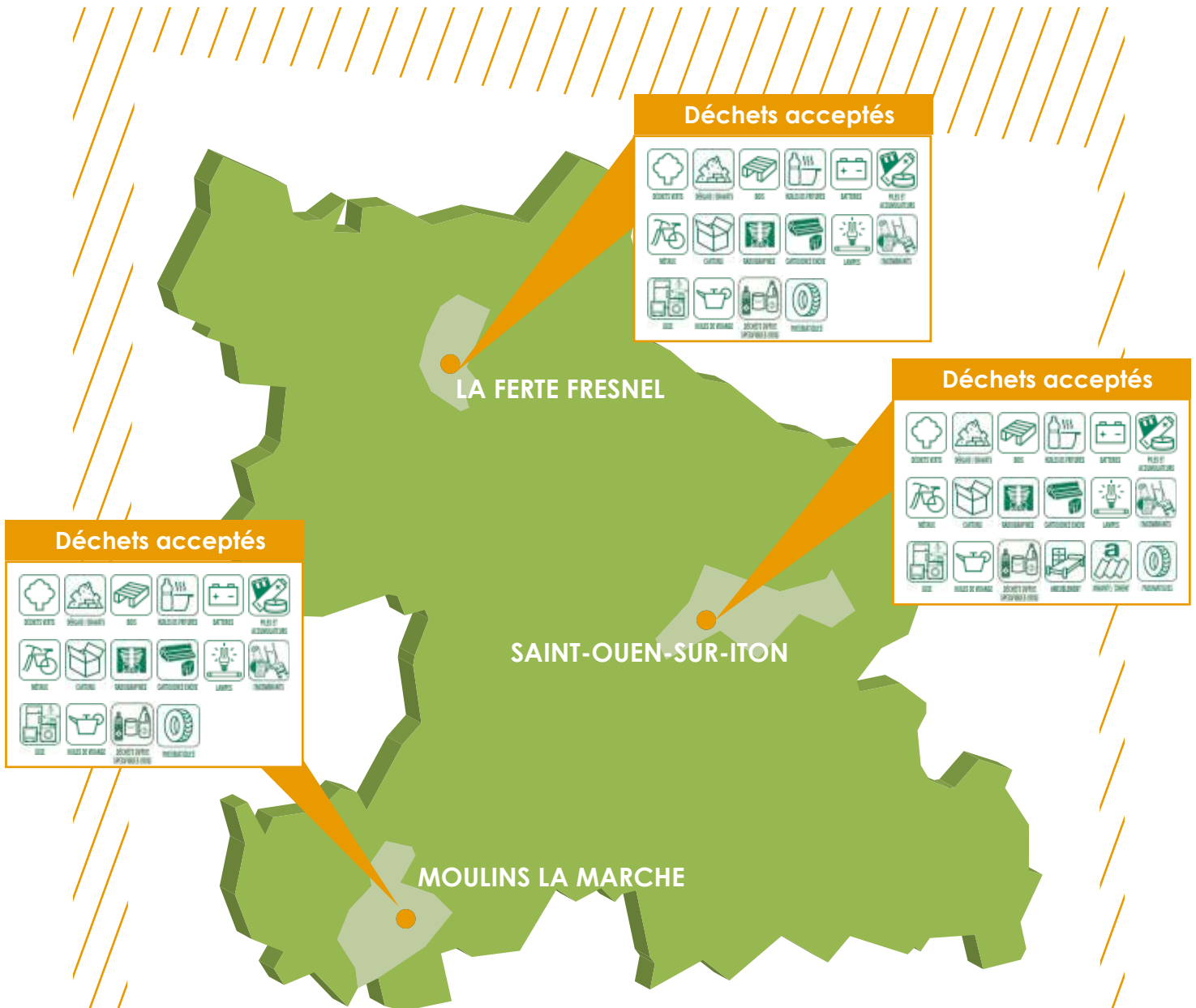


## ► Les déchèteries

### ► Objectif

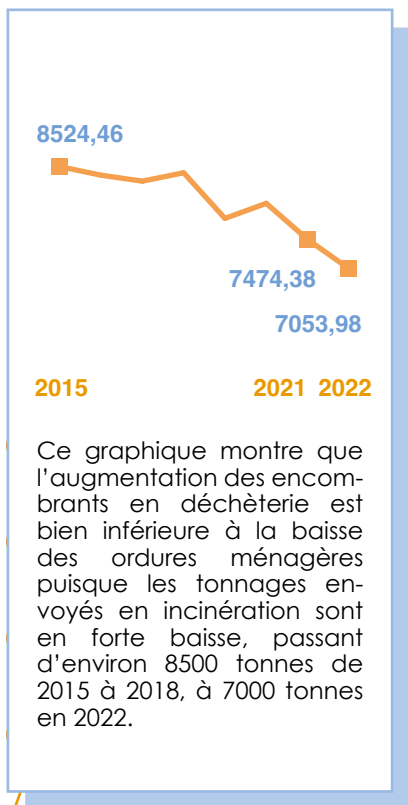
Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : **le tri doit obligatoirement être réalisé.**



## ► Les tonnages – Globalement stables.

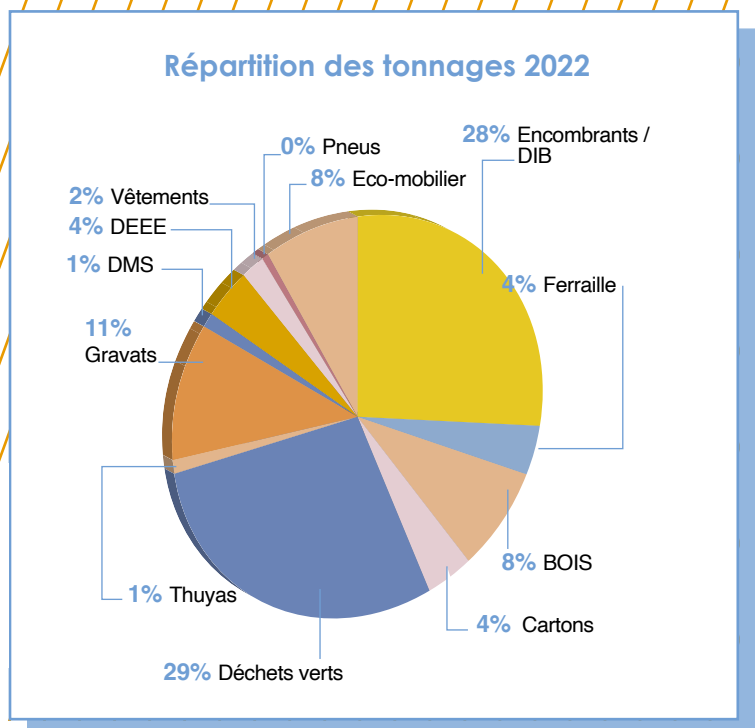
On note cette année une stabilité des tonnages totaux de déchets apportés en déchèteries. Dans le détail, la baisse des tonnages de déchets verts (-300 tonnes) et de gravats (-150 tonnes) est compensée par une forte hausse des encombrants (+500 tonnes). Une partie de cette augmentation est liée à la collecte en sacs translucides, certains administrés apportant leurs ordures ménagères en déchèterie. Il est donc important de surveiller l'évolution du tonnage total que nous envoyons en incinération (Ordures Ménagères résiduelles et encombrants).



Ce graphique montre que l'augmentation des encombrants en déchèterie est bien inférieure à la baisse des ordures ménagères puisque les tonnages envoyés en incinération sont en forte baisse, passant d'environ 8500 tonnes de 2015 à 2018, à 7000 tonnes en 2022.

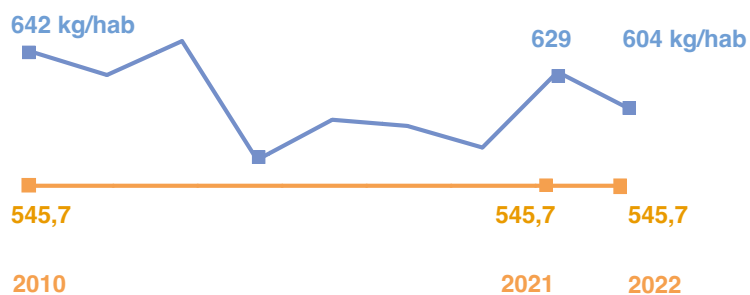
En déchèteries, les déchets verts restent le flux principal, ils représentent 29% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 28%.

	2021	2022	Evolution 2021-2022	
<b>Encombrants / DIB</b>	2539 t	3040 t	<b>501 t</b>	<b>19,70 %</b>
ferraille	517 t	423 t	<b>-94 t</b>	<b>-18,32 %</b>
Bois	932 t	882 t	<b>-50 t</b>	<b>-5,34 %</b>
cartons	464 t	463 t	<b>-1 t</b>	<b>-0,21 %</b>
déchets verts	3500 t	3200 t	<b>-300 t</b>	<b>-8,57 %</b>
Thuyas	117 t	145 t	<b>28 t</b>	<b>23,20 %</b>
Gravats	1350 t	1200 t	<b>-150 t</b>	<b>-11,11 %</b>
DDM	42 t	57 t	<b>15 t</b>	<b>34,53 %</b>
Huiles minérales	15 t	14 t	<b>-1 t</b>	<b>-6,98 %</b>
Huiles végétales	0,07 t	1,3 t	<b>0,6 t</b>	<b>85,14 %</b>
Batteries	9 t	9 t	<b>0 t</b>	<b>-1,37 %</b>
Piles et petits accumulateurs	3 t	5 t	<b>2 t</b>	<b>57,05 %</b>
Cartouches d'encre	0,1 t	0,1 t	<b>0 t</b>	<b>0,00 %</b>
Tubes et lampes	1 t	2 t	<b>1 t</b>	<b>56,25 %</b>
Fibrociment	54 t	40 t	<b>-14 t</b>	<b>-25,78 %</b>
<b>Sous total Déchets dangereux</b>	<b>125 t</b>	<b>128 t</b>	<b>3 t</b>	<b>2,02 %</b>
DEEE	391 t	365 t	<b>-26 t</b>	<b>-6,69 %</b>
Vêtements	155 t	157 t	<b>2 t</b>	<b>1,29 %</b>
Pneus	18 t	20 t	<b>2 t</b>	<b>14,29 %</b>
Eco-mobilier	825 t	894 t	<b>69 t</b>	<b>8,34 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10934 t</b>	<b>10916 t</b>	<b>-18 t</b>	<b>-0,17 %</b>

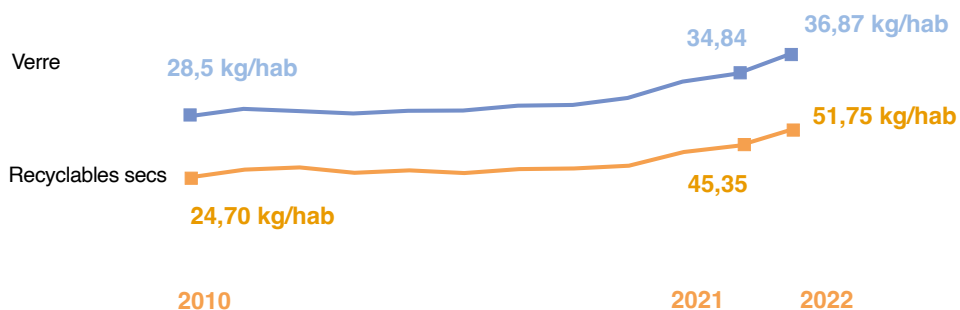


# INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

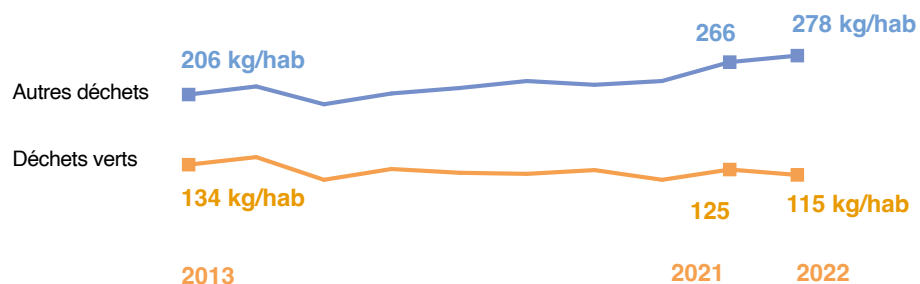
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.  
Avec seuil objectif/2030



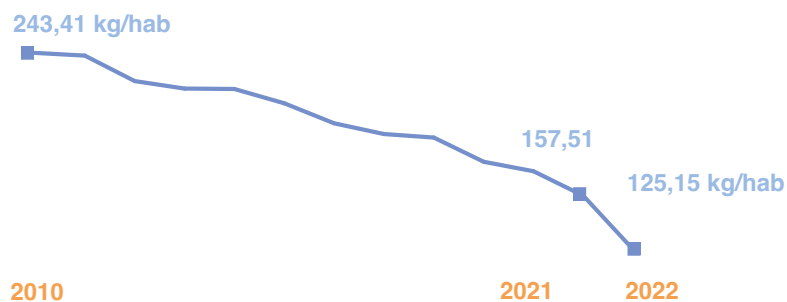
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



# TRAITEMENT

## ► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

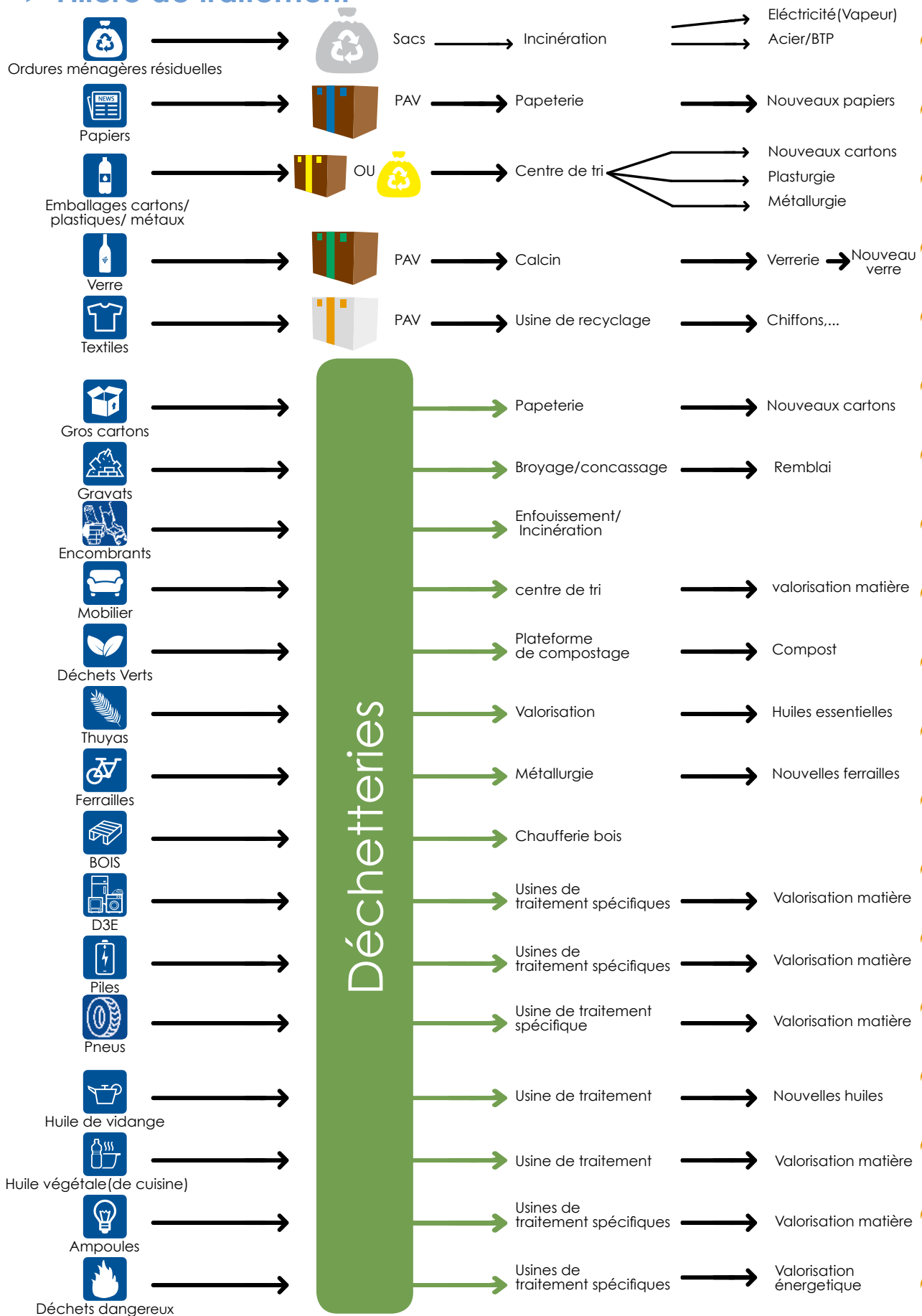
Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2022, le taux global de valorisation matière progresse à nouveau et s'établit, à 58.9%.

Cette valeur nous permet de nous approcher de l'objectif de 65%. Et si nous projetons les résultats actuels de la collecte en sacs translucides des OM et des emballages à l'ensemble du territoire, cet objectif est atteignable ! Ne relâchons donc pas nos efforts !

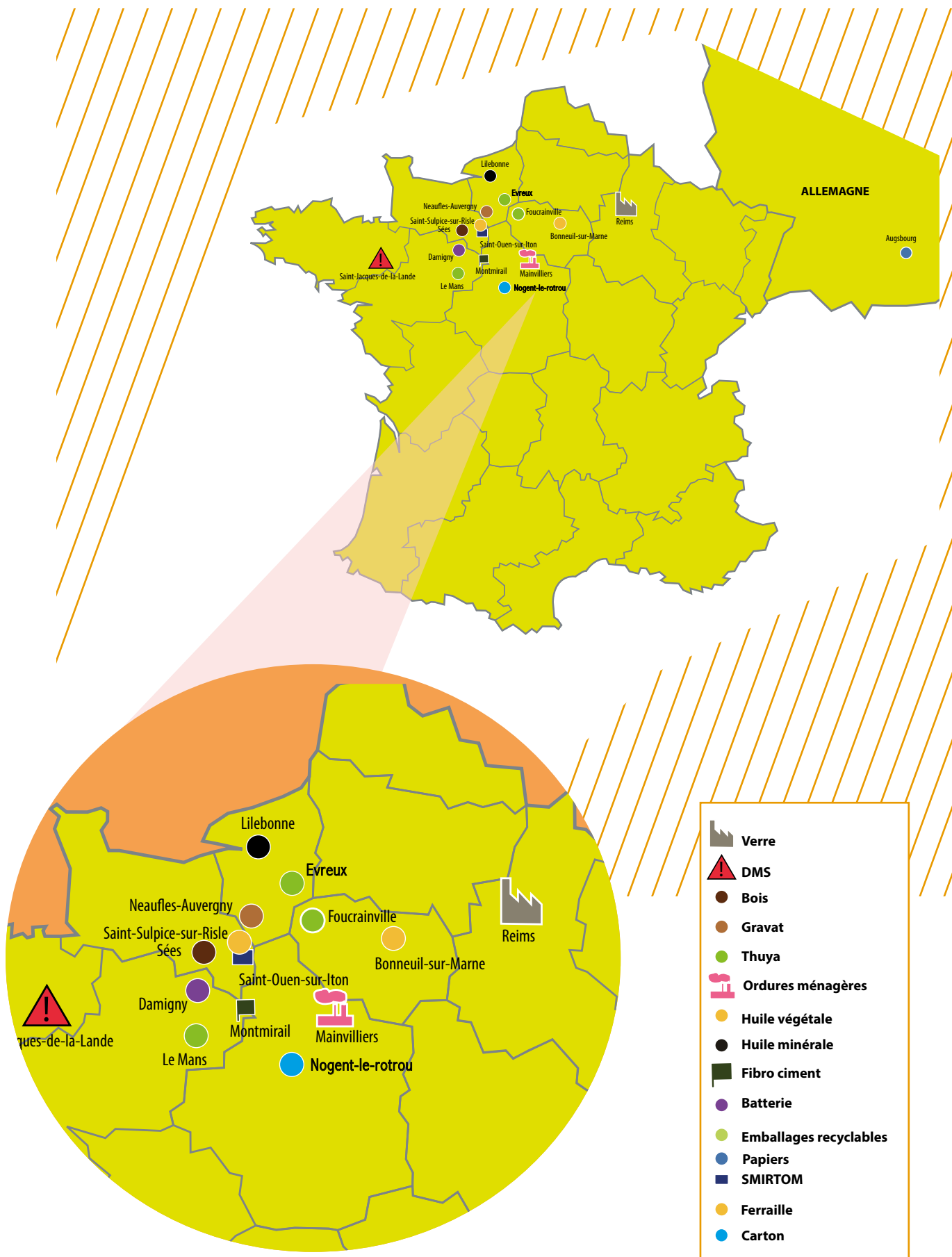
Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	990	10128 t	58,9 %
		Déchèteries	Journaux papiers	479		
			Emballages	910		
			Cartons	463		
			Métaux en mélange	423		
			DEEE	365		
			Textiles	157		
			Gravats	1200		
			Thuyas	145		
			Eco- mobilier	894		
			Pneus	20		
			Bois	882		
			Déchets verts	3200		
	Compostage					
Valorisation énergétique	OM/DIB	7054	7516	41,7 %		

## ► Filière de traitement

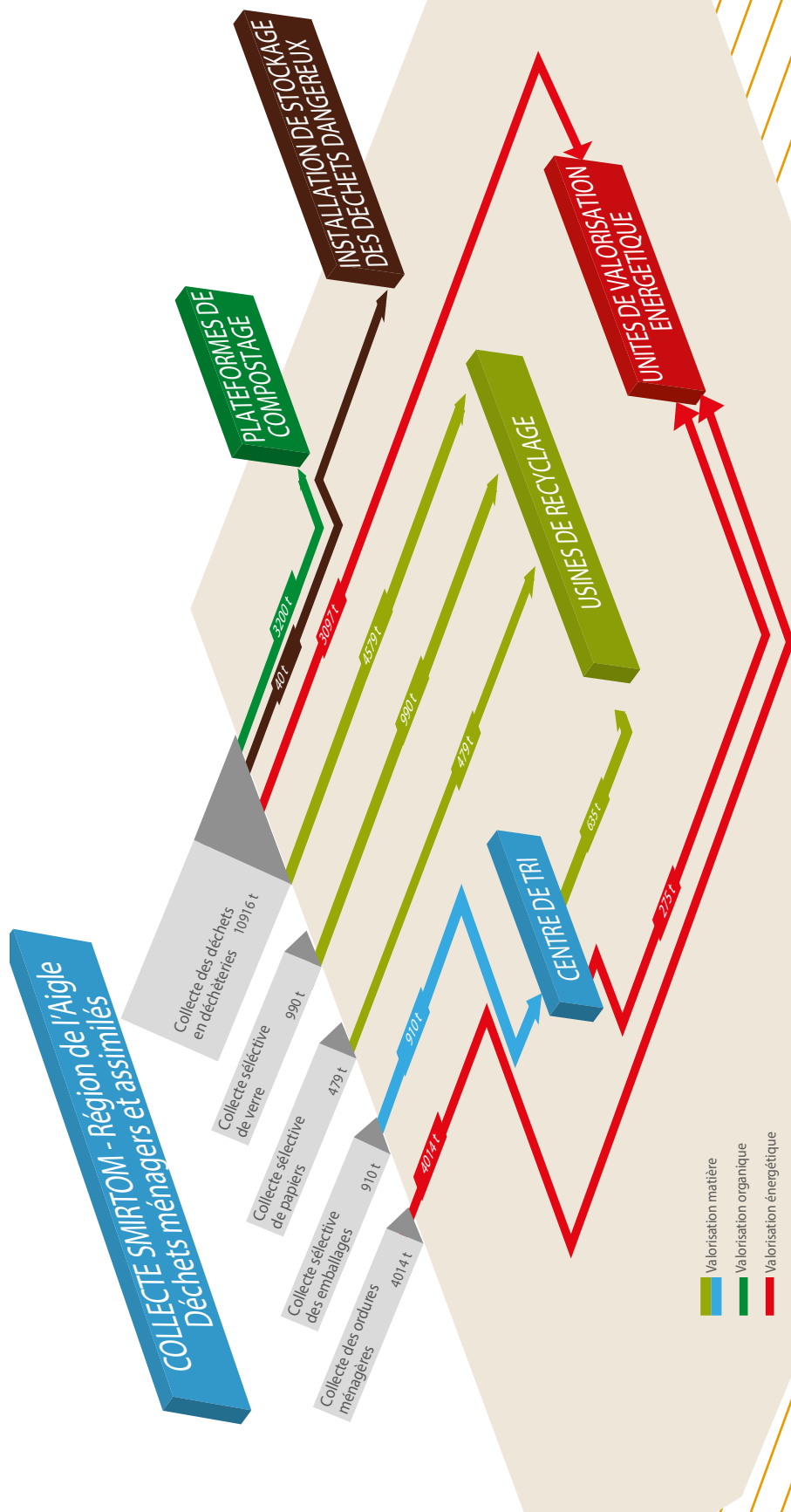




## ► Les sites de traitement



► Gestion des flux



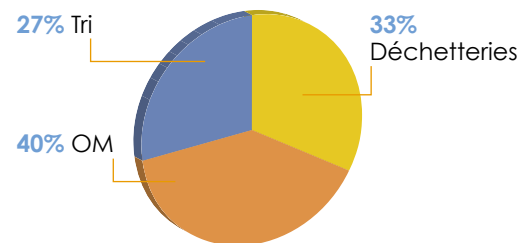
# INDICATEURS FINANCIERS

## ► Les dépenses

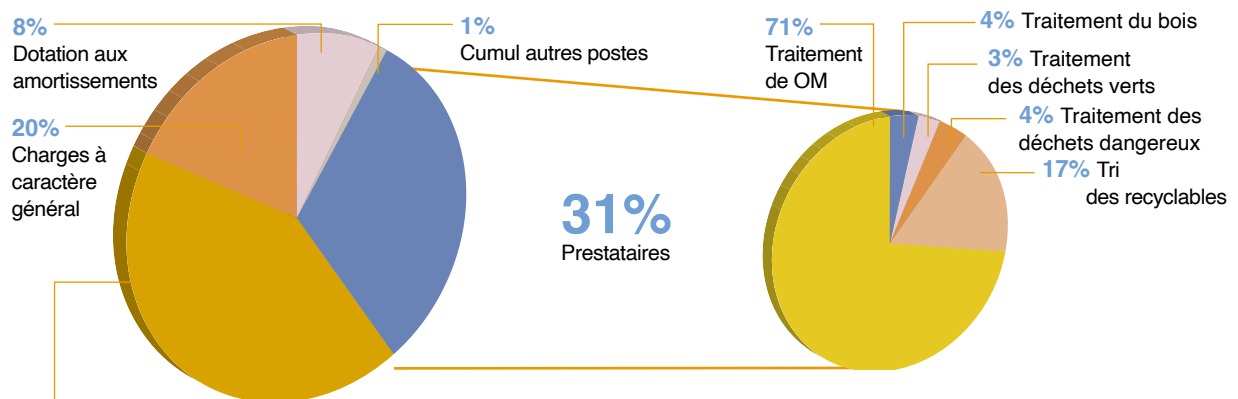
Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2022 s'élèvent à 3 420 743 euros contre (3 246 187 euros en 2021) soit 174 556 euros de plus.

Les dépenses globales sont donc à nouveau en hausse (+5.4%). Dans le détail, les charges à caractère général sont en hausse à cause des dépenses de carburant (+80 000 €) et d'achat de sacs translucides. À noter, pour la première année depuis fort longtemps, les dépenses de traitement des ordures ménagères sont en baisse (-15 000 €) grâce à la baisse des tonnages à traiter, en lien avec les nouvelles modalités de collecte. Les dépenses de prestation de tri sont, elles, en forte hausse (+37 000 euros, +12%).

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 354 121,71 €
Prestataires	1 065 402,00 €
Charges à caractère général	679 948,46 €
Remboursement Emprunts	280 150,22 €
Cumul autres postes	41 120,83 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 420 743,22 €</b>

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

**Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2022 sont regroupés dans le tableau suivant.**

Principaux prestataires		Sommes versées en 2022
Traitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	731 037 €
Tri des recyclables	Valorpole	113 374 €
	PAPREC	74 482 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	63 000 €
Traitement du Bois	SEP	48 078 €
Broyage déchets verts	GDE	11 990 €
Retournements	Lawson	4 720 €
Criblage	Fréon	18 693 €

## ► L'investissement

En plus de la ressourcerie, les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

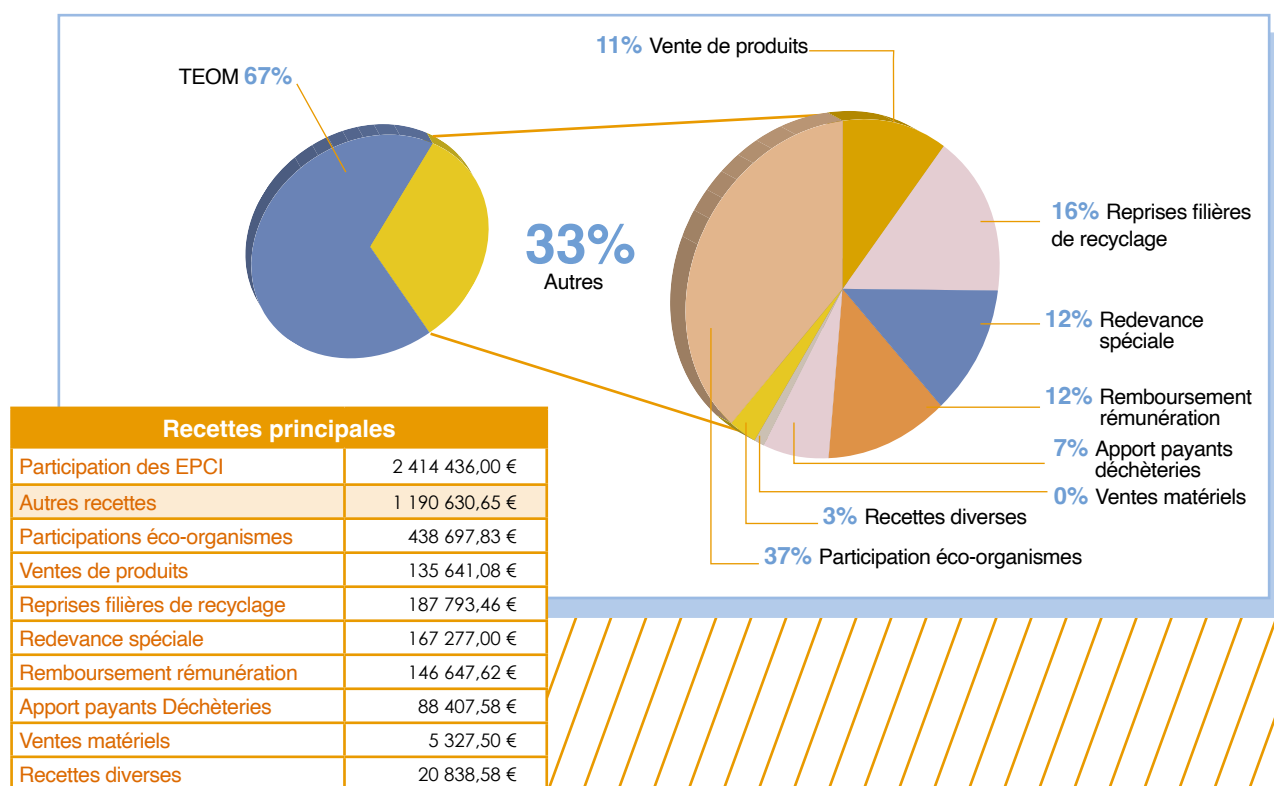
- Le remplacement de 4 caissons pour les déchèteries ;
- Le remplacement de 9 conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif ;
- L'achat d'un petit véhicule de collecte PIAGGIO pour les voies étroites et les impasses.



## ► Les recettes

### Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2022 la TEOM a représenté environ 67% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 72 en 2021 et 76% en 2020. Le produit de la TEOM s'élève à 2.414 millions d'euros. Les autres recettes, après une forte chute en 2020, avaient amorcées leur remontée en 2021 (+20%). En 2022, cette remontée s'est poursuivie, en lien avec des quantités à revendre en hausse et avec des prix de reprise très hauts. Elles s'établissent à 1 190 630 € en 2022 (+32%).



## ► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35 €/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	109,28 €/hab	26,51 €/hab	82,77 €/hab
2021	116,16 €/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab
2022	123,20 €/hab	42,88 €/hab	80,32 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2022 à 123,20 € par habitant, en forte hausse. Et ce coût brut ne va pas diminuer dans les années à venir, compte tenu des hausses des coûts de traitement et de tri. Il faudra donc essayer de maximiser les recettes autres que la TEOM afin de maintenir le coût net du service à un niveau correct. En 2022, le coût net, s'établit à 80,32 €/hab. Grâce à la hausse des recettes autres que la TEOM, ce coût est en nette baisse.

## ► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

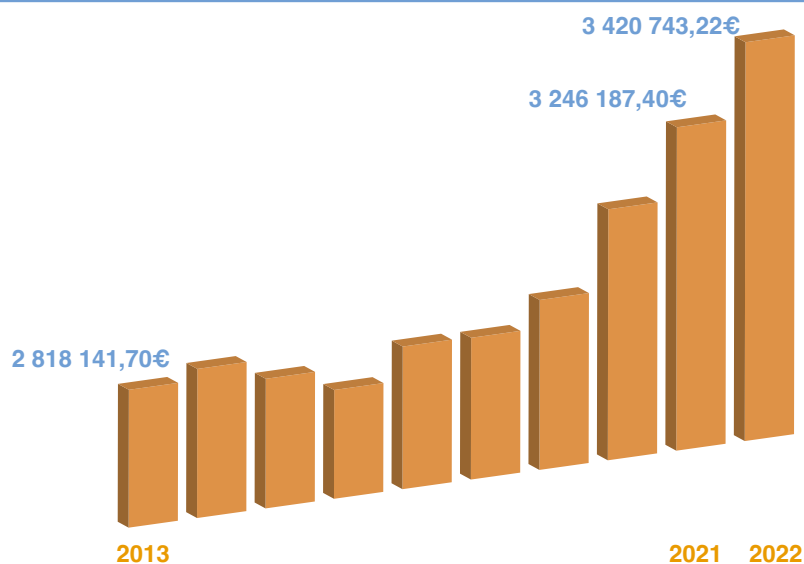
	Ordures ménagères résiduelles	Tri sélectif	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	Collecte	200,24 €/tonne	222,67 €/tonne
	Transfert-transport	19,50 €/tonne	33,47 €/tonne
	Traitement	102,55 €/tonne	101,58 €/tonne
	<b>Total</b>	<b>322,29 €/tonne</b>	<b>357,72 €/tonne</b>
Recettes	22,38 €/tonne	234,76 €/tonne	27,84 €/tonne
<b>Coûts nets</b>	<b>299,91 €/tonne</b>	<b>122,96 €/tonne</b>	<b>74,38 €/tonne</b>
Communication		21,99 €/tonne	

Comme en 2020 et 2021, cette année, une tonne d'emballages a coûté plus cher à collecter et traiter qu'une tonne d'ordures ménagères. Cela s'explique par les dépenses (personnel et frais de véhicule) liées à la collecte en porte à porte au regard du faible poids des emballages. Pour autant, une fois les recettes prises en compte, chaque tonne d'emballages collectée plutôt que mélangée aux ordures ménagères a permis d'économiser 299,91€-122,96€ = 176,95€.

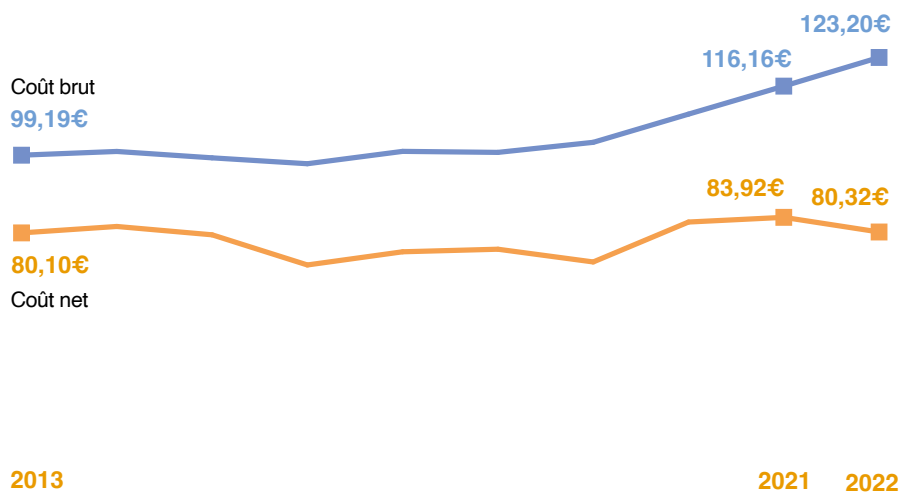


# INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

## Evolution des dépenses de fonctionnement



## Evolution du coût du service en €/hab



# BILAN ET PERSPECTIVES

**E**n 2022, les tonnages ont poursuivi leur évolution dans le sens attendu : diminution des tonnages à incinérer, et augmentation des tonnages à recycler. Mais l'ampleur des évolutions est surprenante :

Diminution de 5.6% sur les tonnages incinérés (-20% sur les seules ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte !).

Augmentation de 9.8% sur les tonnages à recycler (+17.9% sur les seuls emballages collectés).

Ces fortes évolutions sont incontestablement les conséquences directes de la poursuite du déploiement des collectes en sacs translucides. En plus du gain environnemental indéniable, cela découle sur un gain économique qui permet au SMIRTOM de limiter la hausse de la participation financière des habitants via leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Comme nous l'espérions dans nos perspectives du rapport de l'année dernière, les cours des matériaux sont restés élevés presque toute l'année 2022. Mais comme nous le craignons également, nos fournisseurs et prestataires nous ont impacté leurs surcoûts liés aux différentes hausses et à l'inflation. Le résultat financier est tout de même positif, meilleur que les deux années précédentes.

Pour 2023, les cours resteront inférieurs aux niveaux de 2022. Ils sont par contre pour le moment supérieurs aux cours de 2021. Le résultat final est donc pour le moment incertain. Nous surveillons les tendances pour la fin d'année.

Ce qui est certain, c'est que les coûts de traitement seront en augmentation. Il faut donc agir fortement sur nos tonnages non valorisés. Bonne nouvelle, en ce début 2023, les quantités à incinérer sont en forte baisse (-10.3%). Et les collectes en sacs translucides viennent d'être étendues aux habitants de la Ville de L'Aigle. Nous pourrions quantifier les résultats dans le rapport de l'année prochaine.

Comme promis dans le rapport 2021, vous avez pu lire dans ce rapport un premier bilan de l'activité de la Ressourcerie. Les chiffres sont très encourageants. L'engouement des différents partenaires, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle en tête, mais aussi les acteurs locaux de l'insertion et de la solidarité, font de ce projet un réel projet de territoire. Nous suivrons de près la mise en œuvre de ce projet et nous accompagnerons sa croissance pour que le magnifique outil confié à AAES prenne son plein essor. Il faudra notamment rapidement travailler sur la communication autour du mieux consommer pour moins jeter.

Pour conclure, le sujet de la fin 2023 et de l'année 2024 va être le sujet du compostage des biodéchets. Nous engagerons dès que possible de la communication forte sur ce sujet et nous sommes déjà en réflexion autour de solutions pour les secteurs où le compostage individuel ne peut pas être mis en place.

## Liste des délibérations 2022

### BUREAU du 6 janvier 2022

- N°2022-01: Prolongation marche 2021-1 traitement du bois
- N°2022-02: Choix de la banque emprunt recyclerie
- N°2022-03: Décision modificative budget principal 2021
- N°2022-04 : Régime indemnitaire mise à jour cadre emploi des ingénieurs et techniciens

### COMITE SYNDICAL du 26 janvier 2022

- N°2022-05 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
- N°2022-06 : Débat d'orientation budgétaire 2022
- N°2022-07 : Demande de subvention DETR 2022
- N°2022-08 : Signature convention d'objectifs avec AAES pour la recyclerie
- N°2022-09 : Avis sur le nom de la ressourcerie
- N°2022-10 : Déclenchement phase 5 à 11 marché de mandat avec la SHEMA
- N°2022-11 : Participation des collectivités 2022
- N°2022-12 : Annule et remplace 2022-07 Demande de subvention DETR 2022

### BUREAU du 22 février 2022

- N°2022-13 : Tarifs redevance spéciale 2022, OM, emballages, mise à dispo conteneurs
- N°2022-14 : Prime mars 2022 agents contrats aidés

### COMITE SYNDICAL 16 mars 2022

- N°2022-15 : Compte administratif budget principal 2021
- N°2022-16 : Compte administratif budget tri 2021
- N°2022-17 : Compte de gestion budget principal 2021
- N°2022-18 : Compte de gestion budget tri 2021
- N°2022-19 : Affectation de résultats budget principal 2021
- N°2022-20 : Affectation de résultats budget tri 2021
- N°2022-21 : Vote du budget primitif budget principal 2022
- N°2022-22 : Vote du budget primitif budget tri 2022
- N°2022-23 : Attribution 14 lots construction du bâtiment ressourcerie
- N°2022-24 : Election du quinzième membre du bureau

### BUREAU du 8 juin 2022

- N°2022-25 : Tarif des composteurs, ajout tarif grille anti-rongeurs
- N°2022-26 : DM budget principal : modification du montant des dépenses imprévues
- N°2022-27 : Avenant au contrat de reprise du papier avec UPM

- N°2022-28 : Marché 2022-1 : tri conditionnement des déchets ménagers recyclables autorisation de signature
- N°2022-29 : Avenant N°2 au contrat de reprise filière plastique, changement de standards de tri des plastiques
- N°2022-30 : Citéo contrat de reprise flux développement
- N°2022-31 : Avenant pour intégration des refus de tri marché 2020-3 traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants
- N°2022-32 : Signature d'une convention avec ECO-DDS (éco-organisme)

### COMITE SYNDICAL du 6 juillet 2022

- N°2022-33 : Adoption du rapport d'activité 2021

### BUREAU du 21 septembre 2022

- N°2022-34 : Marché hôpital avenant N°1
- N°2022-35 : REP jeux, jouets, autorisation de signature contrat Eco-mobilier 2022-2027
- N°2022-36 : REP Articles bricolage, jardinage, autorisation de signature contrat Eco-mobilier 2022-2027

### COMITE SYNDICAL du 5 octobre 2022

- N°2022-37 : Indemnité du vice président
- N°2022-38 : Délégation de pouvoirs du comité syndical au bureau
- N°2022-39 : Délégation de pouvoirs du comité syndical au président
- N°2022-40 : Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux 2023
- N°2022-41 : Zonage de TEOM sur la communauté de communes des Pays de L'Aigle

### BUREAU du 30 novembre 2022

- N°2022-42: Convention 2022-2027 Ecosystem
- N°2022-43 : Résiliation convention OCAD3E
- N°2022-44 : Avenant convention Corépile
- N°2022-45 : Budget principal Admission en non valeur
- N°2022-46 : Budget tri décision modificative ajustement de crédits
- N°2022-47 : Revalorisation de la prime de fin d'année
- N°2022-48 : Noël des enfants du personnel 2022
- N°2022-49 : Marché de travaux pour construction d'un bâtiment à usage de recyclerie – Autorisation de signature d'avenants

### BUREAU du 14 décembre 2022

- N°2022-50 : Achat d'un tracteur routier neuf – Choix du fournisseur



# NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

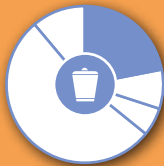
---

# L'ESSENTIEL 2022

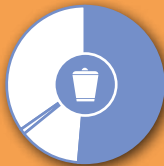
\*coût aidé 2022 = 80,30€/hab

## Les OMr

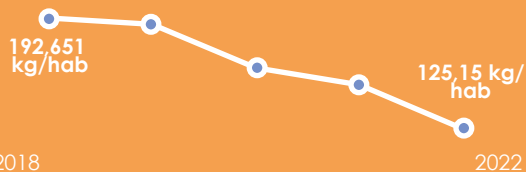
23%  
des déchets



52%  
du coût aidé\*



4014 tonnes collectées



2018

2022



100% incinération  
avec récupération  
d'énergie



20 000 hbts en  
sacs translucides blancs

44 €/hab en moyenne

## Emb/Papiers/Verre

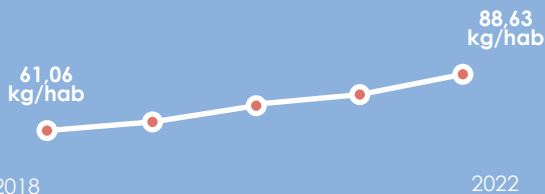
13%  
des déchets



13%  
du coût aidé\*



2 380 tonnes collectées



2018

2022



88% des tonnages  
effectivement recyclés

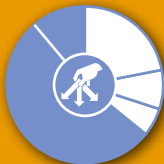


20 000 hbts en  
sacs translucides jaunes

10 €/hab en moyenne

## Déchets occasionnels

53%  
des déchets



35%  
du coût aidé\*



343 kg/hab  
en 2022

+50 kg/hab  
apportés par les  
professionnels  
en 2022

71% des tonnages dirigés  
vers une filière  
de valorisation matière

27 €/hab en moyenne



29% de déchets verts